

[Texte]

Having said this and without wishing to get into negotiation in public or through the media—I am sure you can well understand it—I can tell you that a substantial amount of money has already been paid to him and a substantial offer of settlement—at least certainly in my mind—has already been made to him. In addition to this, I have secured to act as counsel for the RCMP an assistant deputy minister of Justice. I have gone to a very high level. That gentleman in Justice has already been in contact with the lawyer for Mr. Mitchell. I may say this preceded the viewing of the W5 program. That has been done with a view to negotiating a settlement of this particular action. I can also tell you he has secured his SIN number and I am advised by the RCMP that he has secured his new identity papers.

• 1030

Mr. Robinson: This is probably my last question. The fundamental issue is the question of fair compensation, which he was, after all, promised for this co-operation. Is the Minister prepared to examine personally this issue of compensation to ensure the promises made to him were kept, and he will in effect not be betrayed by the people he aided and the country he aided?

Mr. Kelleher: Yes I agree, I have already said he has rendered a valuable service to Canada. He should receive fair compensation, there is no doubt about that. But having been a lawyer for many, many years, both for plaintiffs and defendants, I find there is sometimes a difference in the minds of the two litigants as to what constitutes fair compensation. But, yes, it is our intention to see that he receives fair compensation.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. I must interrupt. Mr. Robinson, just before you go, I would just ask members to quickly check their diaries. We have an entry for Thursday, December 11 at 9.30 a.m., the Inspector General; at 11 a.m. the director of CSIS; Tuesday, December 16 the Commissioner of the RCMP.

Just so the record is clear and for the information of the Minister, when officials come, it is a proper question for any member to ask what the policy is, and it is also a proper question to ask about the implementation of that policy and the factual data around there.

What would be improper would be to ask questions that would lead the witness to criticize the policy. If a witness believes it is a question of policy, which is then a government decision, that witness is entitled not to answer that question and say that it is a question of policy and he is unable to answer it. That is quite proper.

Mr. Robinson: On that point, Mr. Chairman, I wonder when the Commissioner of Correctional Services of Canada will be appearing before the committee.

The Chairman: The Commissioner of Correctional Services of Canada is available on December 16, 17, 18 or 19, and that

[Traduction]

Cela dit et sans vouloir me lancer dans une négociation, que ce soit en public ou par l'intermédiaire des médias—et je suis certain que vous me comprendrez—je peux vous dire qu'un montant considérable lui a déjà été versé et qu'une offre de règlement assez intéressante—en tout cas à mon sens—lui a déjà été faite. D'autre part, j'ai obtenu qu'un sous-ministre adjoint de la Justice agisse comme conseiller juridique auprès de la GRC. Les choses sont allées très loin. Cette personne au ministère de la Justice a déjà communiqué avec l'avocat de M. Mitchell. J'ajouterais que tout cela avait été fait avant que ne soit diffusée l'émission W5. Nous avions justement voulu négocier une entente. Je peux également vous dire qu'il a un nouveau numéro d'assurance sociale et la GRC me fait savoir qu'il a déjà en main de nouveaux papiers d'identité.

M. Robinson: Cette question sera vraisemblablement ma dernière. L'important dans tout cela, c'est la question d'une juste réparation, car c'est après tout ce qu'on lui avait promis. Le ministre est-il prêt à examiner personnellement la question de la réparation pour s'assurer que l'on tiendra les promesses qu'on lui a faites et qu'il ne sera pas trahi par les gens et par le pays qu'il a aidés?

M. Kelleher: J'ai déjà dit qu'il a rendu un très précieux service au Canada. Il est évident qu'il devrait recevoir une juste réparation. Cependant, j'ai moi-même travaillé en tant qu'avocat pendant de nombreuses années au service de plaignants et d'accusés, et j'ai constaté qu'il y a souvent une différence dans l'esprit des deux parties concernées quant à ce qui constitue une juste réparation. Quoi qu'il en soit, notre intention est bel et bien de veiller à ce qu'il reçoive une juste réparation.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Je me permets de vous interrompre. Avant que vous ne partiez, monsieur Robinson, je demanderais aux députés de vérifier rapidement leur agenda. J'ai inscrit, pour le 11 décembre à 9h30, l'inspecteur général; pour 11 heures le directeur du Service canadien du renseignement de sécurité; et pour le mardi 16 décembre, le commissaire de la GRC.

Pour que les choses soient bien claires et pour la gouverne du ministre, je tiens à souligner que lorsque des hauts fonctionnaires viennent témoigner, il est tout à fait approprié qu'un député demande qu'on lui explique quelle est la politique et qu'on lui fournisse des données qui se rapportent à sa mise en oeuvre.

Il serait cependant malséant de poser des questions qui amèneraient les témoins à critiquer la politique. Si un témoin pense qu'il s'agit d'une question de politique, qui relève donc d'une décision prise par le gouvernement, ce même témoin a le droit de ne pas répondre à la question et de dire qu'il s'agit justement d'une question de politique à laquelle il ne peut pas répondre. Cela est tout à fait acceptable.

M. Robinson: Monsieur le président, étant donné qu'on vient d'en parler, quand le commissaire du Service correctionnel du Canada va-t-il comparaître devant le Comité?

Le président: Le commissaire du Service correctionnel du Canada serait libre les 16, 17, 18 ou 19 décembre, et j'y